

DEPARTEMENT DE LA DROME

St Restitut, le 26/09/2024

**COMMUNE
de
SAINT RESTITUT**

Jours et Heures d'ouverture :

*Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi
de 9h à 12h*

*Mardi, Vendredi
de 14h30 à 18h*

Téléphone : 04.75.04.71.71

Télécopie : 04.75.96.71.68

Courrier : secretariat@saintrestitut-mairie.fr

Site Internet : www.saintrestitut-mairie.fr

Monsieur Gérard MONNIER BESOMBES

224 chemin de la Farigoule

Quartier Planès

26130 SAINT RESTITUT

Objet : V/Mail du 19/09/2024

Monsieur,

J'ai pris bonne note de votre mail en date du 19 septembre 2024.

"Les peintures rupestres et les graffitis des artistes et/ou poètes contemporains" ne sont pas des choses nouvelles et étaient pour la grande majorité présentes avant l'achat des carrières par les communes de St Paul et St Restitut.

Tout le monde s'accorde pour trouver épouvantables lesdites dégradations et affirmer qu'il est compliqué de s'en préserver, tout comme la pratique du quad et du motocross sur le site, pourtant interdite. Le site présente plusieurs hectares et il est impossible pour les communes de ST PAUL TROIS CHÂTEAUX et SAINT RESTITUT d'en assurer une garde permanente; l'information est à privilégier comme dit et répéter en Comité de pilotage ENS, sachant que nombre de fédérations comme la LPO pour ne pas la citer, refuse de voir fleurir d'innombrables pancartes ou panneaux, et on peut le comprendre. Sachant d'autant plus, que les auteurs des dégradations n'ont que faire des prescriptions qui seront édictées dans le cadre du futur espace naturel et sensible. Bien évidemment aucune des deux communes ne disposent de brigade anti-tags comme à LILLE par exemple et les dépôts de plainte en l'absence de preuves, restent bien évidemment sans suite.

Ainsi, nous sommes bien entendu preneurs de toutes actions et bonnes idées visant à éviter les dégradations et à limiter la fréquentation aux seules personnes respectueuses de la propriété privée ou publique, du patrimoine et de la biodiversité.

Nous appelons également toutes les bonnes volontés pour participer à des opérations régulières visant à effacer lesdits graffitis, conscients que ces bonnes volontés sont rares et qu'une fois les graffitis disparus d'autres apparaîtront sur l'espace ainsi libéré.

Par ailleurs, la commune de Saint Paul trois Châteaux étant le principal propriétaire des carrières de Sainte Juste, nous attendons les propositions de Monsieur le maire à qui vous avez dû transmettre les mêmes remarques et questions. Je ne manquerai pas d'échanger sur ce sujet avec Monsieur CATELINOIS.

Recevez, Monsieur, mes cordiales salutations.

Le Maire : Christine FOROT

